

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 15 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 14 décembre 2023, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Béatrice FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN

Absents excusés : Nathalie BOCQUERAZ, Christophe PROUVOST, Christophe RUET, Julien FIAT

Procurations : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Christophe PROUVOST donne pouvoir à Nicole FAURE

Christophe RUET donne pouvoir à Gilles GUINARD

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023-26 : REQUALIFICATION DU HAMEAU ORNON VILLAGE – 2EME TRANCHE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, les travaux de deux bassins et de calades sur une partie de la rue du Four à Pain à Ornon Village, pour lesquels des subventions ont été accordées par le Département et la Région pour un montant de 35 881.90€ HT.

A ce jour seuls les travaux des deux lavoirs sont terminés pour un montant de 23 657.50€ HT. Nous demandons le versement des subventions à savoir Région et Département. (Délai butoir pour la Région 24/02/2024)

Les calades n'ont pas pu être posées, l'entreprise n'a pas pu s'approvisionner compte tenu des travaux de la RD526.

Nous programmons pour 2024 la pose de ces calades et nous en profitons pour démolir et reconstruire une partie du mur de l'ancienne école qui empiète sur le chemin de la Ville (partie communale) et le déplacement de la borne incendie avec modification de la bouche à clé. Il y a également la pose d'un garde-corps pour la sécurité sur la totalité du mur de soutènement de la rue (14.5 mètres).

Après consultation, une proposition pour la réalisation de calades a été établie par l'entreprise Lionel RUINAT, pour un montant de 3 000.00 € HT.

Pour la confection et la pose d'un garde-corps Chemin de la Villes un devis est établi par l'entreprise Daniel BARTHELEMY, pour un montant de 5 011.00€ HT.

Pour la démolition et reconstruction d'un mur, un devis de l'entreprise CUB, pour un montant de 7 300.00€ HT.

Pour le déplacement de la borne incendie avec modification de la bouche à clé, un devis du SIVOM, pour un montant de 3 609.69€ HT.

Plan de financement :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|-------------------|------------------------|--------------------|-------------|
| Objet | Montant HT | Financier | Montant HT | Taux |
| Travaux de requalification d'Ornon Village | 18 920.69€ | Département de l'Isère | 14 190.52€ | 75% |
| | | Commune | 4 730.17€ | 25% |
| Total dépenses | 18 920.69€ | Total recettes | 18 920.69 € | 100% |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'ORNON

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 038-213802853-20231219-2023_26-DE

Berger
Levrault

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions, dans l'optique d'un démarrage des travaux pour 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les devis présentés,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

